Maroc : 10 nouveaux sites de gravures rupestres classes patrimoine national

Maroc : 10 nouveaux sites de gravures rupestres classes patrimoine national Le ministère de la Culture a inscrit dix nouveaux sites de gravures rupestres sur la liste du patrimoine national marocain, selon une publication au Bulletin officiel du 4 janvier 2024. Cette décision vise à renforcer la protection et la valorisation du patrimoine archéologique et culturel du Royaume. Parmi les sites concernés, sept sont situés dans la province d'Es-Smara et trois dans la province de Guelmim. Ces gravures rupestres constituent des témoignages précieux de l'histoire ancienne des populations ayant occupé ces régions et représentent un patrimoine d'une grande valeur scientifique, culturelle et touristique. L'inscription sur la liste du patrimoine national permet de mieux préserver ces sites contre les risques de dégradation et de favoriser leur étude, leur conservation et leur mise en valeur. Cette démarche s'inscrit dans les efforts du Maroc pour protéger son héritage historique et promouvoir la richesse de son patrimoine matériel. À travers ce classement, les autorités entendent également encourager la recherche archéologique et le développement du tourisme culturel, tout en sensibilisant le public à l'importance de préserver ces vestiges uniques qui témoignent de plusieurs millénaires d'histoire dans les régions du Sud du Royaume. Cette reconnaissance renforce ainsi le statut d'Es-Smara et de Guelmim comme territoires riches en patrimoine préhistorique et en sites archéologiques d'intérêt national. Le 02/06/2026 Source web par : medias24
https://medias24.com/2024/01/17/10-nouveaux-sites-de-gravures-rupestres-sajoutent-a-la-liste-du-p

atrimoine-national/ www.darinfiane.com www.cans-akkanaitsidi.net
www.chez-lahcen-maroc.com